

de valorisation du brut de la Husky, ni à la mise en valeur des régions pionnières. Qu'est-ce qui peut bien alors compter à ses yeux? Faire plaisir à ses amis, voilà ce qui compte pour lui, sans se souvenir des gens que nous avons intéressés au secteur énergétique par le biais de la production, ni du consommateur, mais bien faire plaisir aux locomotives avec lesquelles il aime bien s'associer.

Cette mesure législative est vraiment regrettable, à mon avis. Le programme énergétique du gouvernement est vraiment très fâcheux pour l'ensemble des Canadiens.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole au sujet de ce projet de loi. Je dois dire que je suis le critique néo-démocrate en matière énergétique depuis 1980 et que j'ai vu aller et venir ces mesures. J'ai presque l'impression que nous avons bouclé la boucle.

Je tiens à féliciter le député d'Érié (M. Fretz) pour son allocation. Je n'y souscris pas vraiment, mais elle était bien préparée. Le député a exposé sa façon de voir les choses. Je tiens à féliciter le député de Cape Breton—The Sydneys (M. Dingwall), qui a pris la parole après moi au comité de l'énergie. Sans vouloir me donner des airs paternalistes, je dirai qu'il sait certes de quoi il parle dans ce domaine.

Je tiens à traiter sérieusement d'un aspect qui n'a jamais été abordé à la Chambre. J'y viendrai dans un instant. Je dirai qu'en général ce projet de loi vient modifier notre régime pétrolier et gazier, soit la recherche et l'exploitation des ressources des régions éloignées du Canada. Il s'agit ici surtout de la côte est et de l'Arctique. Ce projet de loi contribue à renverser la vapeur, à part une ou deux exceptions. En fait, il remet les terres domaniales entre les mains des Américains et des compagnies pétrolières américaines. Il s'empresse d'abandonner le Programme énergétique national sous les pressions américaines. Ce programme avait connu du succès dans les terres domaniales, essentiellement à cause des subventions importantes prévues pour ces régions. C'est ainsi qu'est né le projet Venture au large de la Nouvelle-Écosse. Le projet Hibernia au large de Terre-Neuve, et aussi d'autres projets dans la mer de Beaufort qui seraient utiles aux Canadiens quand surviendra la prochaine crise de l'énergie.

Des compagnies canadiennes, publiques et privées, avaient pu entrer en lice; des compagnies privées, comme Husky-Bow Valley, des compagnies publiques, telle Petro-Canada, qui avaient beaucoup investi dans les terres domaniales. Il avait fallu des politiques nationalistes. On avait eu recours au pouvoir de l'État pour s'assurer que le Canada obtienne une juste part de ses ressources. Car après tout, ce sont nos ressources. Cependant, l'opposition était très forte de la part du gouvernement des États-Unis et des sociétés pétrolières américaines, et je dois dire hélas, qu'ils ont fini par l'emporter. Ce projet de loi est l'un des résultats des immenses pressions qu'ils ont exercées.

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur l'abolition de la part de la Couronne, ou de la rétroparticipation de 25 p. 100 détenue par le gouvernement du Canada dans tous les projets des terres domaniales. C'est une des principales dispositions du projet de loi à l'étude. Ce dernier élimine la participation de la Couronne prévue dans la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada votée en 1981. La loi réservait une participation de 25 p. 100 au

gouvernement fédéral dans toutes les activités des terres domaniales.

Voyons un peu comment le gouvernement avait procédé en 1980. Pour favoriser l'exploration, le gouvernement fédéral doit payer une subvention. Un stimulant pour l'exploration équivaut à une subvention. Le gouvernement doit décider s'il y a lieu d'encourager une société pétrolière à faire de l'exploration dans des régions éloignées et il semble que ce soit bien le cas. C'est un autre sujet, mais apparemment c'est nécessaire. Ce sera un stimulant fiscal, comme c'était le cas avant 1980, ou ce sera un stimulant sous forme de subventions, comme ce fut le cas avec le programme d'encouragements au secteur pétrolier après 1980.

Le ministre de l'Énergie Marc Lalonde a par exemple déclaré à la Chambre des communes le 20 janvier 1981 que depuis des années le contribuable canadien assumait l'essentiel du fardeau financier de la prospection pétrolière et gazière dans les zones pionnières. Il disait qu'on avait jusque là dépensé de 4 milliards et demi à 5 milliards de dollars. Il estimait qu'on pouvait honnêtement dire que les trois quarts de cette somme, environ 3 milliards de dollars, avaient été payés par le contribuable canadien. Il ajoutait que le contribuable canadien payait plus de 90 p. 100 de tous les frais d'exploration.

J'attire l'attention de la Chambre sur un témoignage recueilli par le comité législatif sur le projet de loi C-85 et consigné à la page 1:17 du compte rendu du 6 février 1986, où j'interroge MM. Carruthers et McDermid. Voici les montants dépensés en 1982, et ce que disait M. McDermid:

Le programme a coûté 1.441 milliard de dollars en 1982-1983. En 1983-1984, 1.500 milliard de dollars. En 1984-1985, 1.900 milliard de dollars. Au total, il a coûté approximativement 4.800 milliards de dollars et ce en date du 31 mars 1985.

Je lui ai ensuite demandé les montants pour 1985 et 1986, et il m'a répondu 1.5 milliard de dollars. Je lui ai demandé le montant de 1986 à la fin du programme, et il s'agirait d'environ 900 millions de dollars pour 1986 et peut-être de 100 millions de dollars supplémentaires pour la liquidation du programme en 1987. Cela représente un total de 7.3 milliards de dollars.

Comme le disait M. Lalonde, il s'agit donc de dépenses depuis les années 60 qui ont représenté environ 3 milliards de dollars jusqu'à 1982 et à peu près 7.3 milliards de dollars depuis. Au total, à peu près 10 milliards de dollars pour les zones pionnières. Sous l'effet combiné des subventions du programme d'encouragements du secteur pétrolier et des dégrèvements fiscaux, d'après nos recherches, le contribuable canadien a versé 93c. sur chaque dollar dépensé par une société canadienne et 72c. dans le cas d'une société d'appartenance étrangère en activité sur les terres du Canada. C'est moi qui ai dit que beaucoup de pétrolières faisaient de l'exploration à Ottawa même et que c'était parfois très payant. Je devrais réclamer des droits d'auteur chaque fois que les journalistes emploient cette image.

Par conséquent, peu importe les encouragements, qu'il s'agisse des exemptions fiscales offertes avant le Programme énergétique national instauré en 1982, ou des subventions accordées dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral assumait 90 à 100 p. 100 des dépenses, sous forme d'un manque à gagner au titre des recettes fiscales ou de paiements